

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LISETTE LTÉE	Numéro de permis 2006542	Date d'inspection Le 09 mai 2019	
Nom de l'établissement GARDERIE LISETTE Ltée		Numéro de téléphone (506) 577-8208	
Adresse 36 rue Brun Cap-Pelé NB E4N 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Chantale Goguen		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	21 juin 2019	
Commentaires : Les parents n'ont pas tous remplis la section d'antécédents médicaux. Ceci manquait pour quelques dossiers d'enfants.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	09 mai 2019	09 mai 2019
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La vérification vulnérable manquait au dossier d'une employée. Il y avait seulement la copie de casier judiciaire. Elle a été chez elle chercher la copie.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : i) la planification des menus et toute substitution.	24(1)(i)	09 mai 2019	
Commentaires : Les substitutions sont notées sur un tableau à l'entrée, mais ce tableau est effacé à chaque jour. Dorénavant, la garderie va garder un record des substitutions dans un calpin (et le maintenir à jour).			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	09 mai 2019	
Commentaires : Il y avait de la peinture rangée dans une armoire dessous les escaliers (porte armoire fermée et difficile à ouvrir). Il est aussi à noter que les enfants ne vont pas dans ce couloir sans supervision (il y a une barrière d'enfant). Ceci sera soit barré avec cadenas ou enlever du bâtiment immédiatement.			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	21 juin 2019	
Commentaires : Les draps, couvertures, etc. pour le couché ne sont pas tous identifiés avec le nom de l'enfant. Celles qui ne le sont pas, le seront.			

Commentaires généraux

Activités avec les enfants sont planifiées et documentées de la part des éducatrices.

Inspectrice observe que la garderie n'a pas d'équipement fixe industriel (manufacturier) dans le parc. Il y a de l'équipement fixe en bois (balançoires), alors recommandation de toujours assurer que la surface protectrice est d'épaisseur acceptable pour les balançoires fixes (voir normes de CSA et manuel de l'exploitant).

original signé par
Chantale Goguen

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 mai 2019

Date

original signé par
Lise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 mai 2019

Date